Rouillan et les djihadistes «très courageux» : l'ex-Action directe condamné plus lourdement en appel

16/05/2017 à 17h09

L'ancien d'Action directe a été condamné une nouvelle fois pour des propos complaisants envers les terroristes du 13 novembre 2015.

Ses propos avaient choqué. «Ils se sont battus courageusement dans les rues de Paris en sachant qu'il y avait près de 3 000 flics autour d'eux», avaient estimé Jean-Marc Rouillan, interrogé par un journal marseillais sur les terroristes du 13-Novembre. L'ancien membre d'Action directe vient d'être condamné en appel à 18 mois de prison, dont 10 mois avec sursis et mise à l'épreuve pour apologie du terrorisme.

(…) Le Parisien